

Femmes séduites et abandonnées en Forez au 18^e siècle

d'après les déclarations de grossesse

Extrait de *Velchia* (bulletin des Amis de Veauche-en-Forez)

bulletins n° 9 et 10

Qu'est-ce que la déclaration de grossesse ?

Pour lutter contre les avortements, les infanticides et les expositions d'enfants, une ordonnance de Henri II, de février 1556, impose aux femmes enceintes non mariées ou veuves une déclaration de grossesse. Cette loi précise que toute femme non mariée dont on aura prouvé qu'elle a caché sa grossesse et son accouchement et dont l'enfant sera mort sans avoir été baptisé et ensuite n'aura pas été enterré chrétiennement, sera présumée coupable d'infanticide et encourra la peine de mort. L'ordonnance fut ensuite souvent confirmée. Les curés devaient, tous les trois mois, en rappeler les termes aux prônes des messes paroissiales.

La déclaration doit être reçue par un notaire ou un juge. L'édit d'Henri II a été diversement appliqué suivant les époques. Il s'impose avec peine, perd de sa force au 18^e siècle et devient pratiquement lettre morte à la veille de la Révolution. L'étude porte sur 148 déclarations effectuées de 1700 à 1800 et tirées des archives de la Diana¹. Les déclarations sont des textes concis, écrits souvent sur une seule page. Elles revêtent toutes la même forme et sont souvent adressées aux administrateurs de l'hôpital de Montbrison.

La déclarante décline ses prénom et nom, lieu de naissance, âge, état, ainsi que les noms de ses père et mère. Suivent des affirmations de la part de la femme qui dit avoir tenu sa place *sans qu'il se soit rien passé de mauvais sur sa conduite*. Les circonstances qui ont entraîné la grossesse viennent ensuite, brièvement exposées. Il s'agit chaque fois d'un cas particulier. Souvent, la femme affirme sous serment que l'homme qu'elle désigne est le seul en cause : précaution utile mais insuffisante car nous verrons que, parfois, il y a successivement des déclarations contradictoires.

Adressée aux recteurs de l'hôtel-Dieu, la déclaration s'achève par un appel à la charité pour la femme et "son fruit". La femme demande souvent que des poursuites soient faites contre le séducteur. Elle s'en remet, pour ses intérêts, aux recteurs et promet d'avoir soin de son enfant qu'elle présentera quand on le lui demandera. Il faut éviter une exposition de l'enfant ou, dans le pire des cas, un infanticide.

L'orthographe est fautive et la ponctuation presque inexistante mais le vocabulaire est précis et comporte des nuances que nous ne percevons plus... Ainsi pour les relations sexuelles les déclarations utilisent l'expression "une connaissance charnelle", de "connaître" dans son sens biblique. On trouve aussi "les fréquentations charnelles" qui impliquent des relations durables. Ces expressions sont employées concurremment avec "un commerce" dans son acception de "liaison illicite entre deux personnes de sexe différent"... La déclarante est invitée à signer l'acte mais elle dit presque toujours ne pas savoir le faire.

¹ Nous avons dépouillé les fonds d'une trentaine de notaires du Montbrisonnais soit environ 30 000 minutes. Pour l'étude complète voir J. Barou, "Les femmes séduites et abandonnées dans le Montbrisonnais au 18^e siècle", *Recueil de Mémoires et documents sur le Forez*, tome 29, La Diana, Montbrison, 2000, préface de Jean-Pierre Gutton.

Les déclarations constituent une bonne source pour l'étude des mentalités et des comportements. Elles présentent des femmes - et, indirectement, des hommes - qui traversent une étape importante de leur vie. Les brèves révélations contenues dans ces actes sont de l'ordre de l'intime : relations sexuelles, ruptures, abandons, amours gâchées, violences... A travers les lignes, il reste à découvrir le non-dit des sentiments : bonhomie, naïveté, vaine espérance, confiance trahie, reliquat d'amour, cynisme, haine... et à chercher à comprendre.

Qui sont les femmes séduites ?

Les déclarantes sont presque toutes foréziennes et pour la moitié d'entre elles nées dans les monts du Forez qui ont une forte démographie et envoient des travailleurs vers les régions voisines. La plupart des filles sont des domestiques, *en condition*, selon le terme de l'époque, placées notamment à Montbrison. La ville, capitale de l'ancien comté de Forez, est le lieu de résidence de nombreux notables. Les petits nobles y ont un hôtel particulier dans les quartiers du Château, de St-Pierre ou de la Madeleine, les gens de loi y résident et la paroisse St-André regroupe la bourgeoisie commerçante. La domesticité y est donc nombreuse. Les jeunes filles sont femmes de chambre, cuisinières, servantes d'auberge...

A la campagne, elles deviennent vachères ou bergères ou sont employées, à la journée, pour les gros travaux. Le cas d'Antoinette Petiton², de Mornand, illustre la situation précaire des journalières. Elle est domestique chez plusieurs maîtres et, quand il n'y a plus d'ouvrage, rentre à la Charité de Montbrison. Le 31 décembre 1731, lors de sa déclaration, elle raconte qu'au domaine de Perdrias, à Chalain-le-Comtal, elle a rencontré un domestique, Pierre Bouteille, qui lui demande *quelques faveurs* [disant] *qu'il l'épouserait, et après plusieurs persécutions elle fut assez facile d'addérer à ses desseins et il la cognut charnellement par trois différentes foys...* Antoinette, *attendu la misère où elle se trouve demande de bien vouloir faire des diligences* contre son séducteur...

Quelques femmes sont placées loin de leur village natal : trois sont domestiques à Lyon et une servante de cabaret en Provence. Il s'agit de Claudine Gorand³, 26 ans, qui est née à Montbrison. Elle est chez *Minerve, aubergiste à l'enseigne du cheval blanc, rue des Carmes*, à Marseille. C'est là qu'elle rencontre son séducteur, *le nommé Berlier, garçon coutelier natif de St-Etienne-de-Furant* qui, de temps à autre, fréquente le cabaret : *étant de la même province, il la connut charnellement en sorte qu'elle est actuellement enceinte depuis le Carnaval...* Sans ressources Claudine revient à Montbrison où elle accouche d'une fille, Marguerite. L'enfant est baptisée à St-Pierre et remise aussitôt l'hôpital.

Les deux tiers d'entre elles sont issues du monde rural. Les filles de laboureurs sont les plus nombreuses mais il y a aussi des filles de journaliers et de petits artisans.

Trois déclarantes seulement ont des parents dont la profession tranche un peu sur la médiocrité de l'ensemble : la fille d'un praticien (homme de loi), celle d'un chirurgien (profession alors voisine du barbier) et surtout demoiselle Antoinette Chirat de Montrouge⁴, fille d'Antoine Chirat de Montrouge, conseiller du roi. Le notaire Poyet et deux recteurs de Ste-Anne reçoivent, en présence de sa mère, sa déclaration dans l'hôtel de Montrouge, à Montbrison. Antoinette met en cause Claude Caze, fils aîné d'Antoine Caze, conseiller du roi, avec qui elle a eu, sous promesses de mariage, des relations. Claude Caze n'a pas tenu parole. La déclaration est pour elle une sorte de mort civile au sein de sa famille et de la bonne société. Dès lors, elle ne figure plus dans la généalogie officielle des Chirat de Montrouge. Antoinette signe sa déclaration, son cas est une

² Antoinette Petiton, 31 décembre 1731, Poyet.

³ Claudine Gorand, 26 juillet 1755, Morel

⁴ Antoinette Chirat de Montrouge, 19 avril 1721, Poyet.

exception. Le niveau d'instruction des filles séduites est faible, plus bas que le niveau moyen des femmes de l'époque : 15 seulement sur 133 savent signer.

Une majorité n'ont plus, au moment de la déclaration, leurs parents ou seulement l'un des deux, ce qui s'explique bien compte tenu de la durée moyenne de vie au 18^e siècle. Certaines appartiennent même à la couche sociale la plus déshéritée, celle des orphelins et des enfants abandonnés. Ce sont des proies plus faciles et leurs enfants iront eux aussi, inévitablement, à l'hôtel-Dieu puis à la Charité.

Evoquons le destin d'Annette⁵, *enfant de la Charité* de Montbrison et *filles d'un pauvre aveugle*. A quatre mois, elle a été déposée à l'hôtel-Dieu et mise en nourrice à la Cruzille, près de St-Jean-Soleymieux. A huit ans, les parents nourriciers acceptent de la garder mais elle revient bientôt à la Charité. Elle va ensuite "en condition" chez Bourboulon, notaire à Montbrison. Là, elle se trouve persécutée par un employé : *le nommé Brison, clerc, la sollicite depuis longtemps... elle a eu le malheur de se laisser séduire... en conséquence ledit Brison l'a connue plusieurs fois charnellement... elle est devenue enceinte de ses oeuvres...* Annette qui était une enfant trouvée aura un enfant naturel, ainsi se perpétue un cycle de misère matérielle et morale.

Ces femmes ne sont pas toutes de très jeunes filles, 75 % d'entre elles ont plus de 25 ans, âge de la majorité sous l'Ancien Régime. Nous trouvons seulement trois femmes âgées de plus de 35 ans, ce qui, au 18^e siècle, est déjà le début de la vieillesse :

Jeanneton Patrinier⁶, de St-Martin-Lestra, a eu, à 36 ans, une liaison avec un boulanger du village qui lui faisait des *protestations d'amitié avec offre de service...*

Marie Meunier⁷, 38 ans, veuve d'un tisserand de Montbrison, est enceinte de huit mois. La rumeur publique en informe les recteurs de l'hôtel-Dieu. Ces derniers, pour éviter un possible avortement, la font convoquer par le garde de l'hôpital. Marie déclare *estre véritablement enseinte* et explique *qu'ayant été prié par François Faure, jardinier, veuf, de luy ayder à aprester un repas qu'il doit donner à ses confrères pour la St-Vincent, elle est restée chez lui deux jours et qu'il l'a sollicitée de luy accorder quelque faveur* en promettant de l'épouser. *Elle fut assez facile sur ses promesses d'acquiescer...* Marie a déjà eu un autre enfant hors mariage, trois ans auparavant, et son attitude paraît assez désinvolte : pour la déclaration que le recteur lui reproche de ne pas avoir faite elle déclare bonnement *ny avoir fait aucune attention*.

Enfin, il y a Alix⁸ qui nous est présentée filant sa quenouille assise sur les marches du château de la Garde, à St-Thomas. C'est, à 40 ans, la plus âgée des femmes séduites.

Nous relevons cependant des filles âgées de 18 ans comme Anne Montpabol⁹, la fille d'un serrurier de Montbrison. Elle est domestique chez le sieur Goutard, bourgeois de Sury-le-Comtal. Son séducteur, le *sieur Morel* est le *beau-frère de Goutard*. L'affaire se passe hors du logis. Elle se rend seule dans un domaine que les maîtres possèdent à Boisset-St-Priest *pour avoir soin de relier et de relever la vigne...* La nuit venue, Anne doit coucher dans une "loge". C'est alors que survient *le Sieur Morel...* Pour une obscure question d'héritage, il a, selon les explications d'Anne, un comportement digne d'un fou furieux. Reportons-nous à l'acte notarié : *Lequel en criant et jurant que ce domaine luy appartenoit seroit entré dans ladite chambre, disoit qu'il bruleroit tout, se seroit fermé avec ladite Montpabol... l'ayant saisie il la jetta sur le lit et la connut charnellement...* Anne signe sa déclaration, ce qui est rare, d'une écriture appliquée.

⁵ Annette, 28 novembre 1778, Barrieu.

⁶ Jeanneton Patrinier, 3 avril 1721, Poyet.

⁷ Marie Meunier, 30 août 1735, Poyet.

⁸ Alix Méan, 11 mars 1729, Poyet.

⁹ Anne Montpabol, 17 février 1757, Morel.

La fille d'un charpentier de Montbrison¹⁰ a *environ dix-huit ans* et semble hésiter sur son nom : *Marie Anne Favier ou Louise, ne se souvenant du vray nom*. Elle déclare qu'*elle a eu la foiblesse d'avoir eu commerce charnel avec le nommé Morin*. Le séducteur serait un domestique originaire du Puy-en-Velay.

Le troisième cas est celui de Jeanne Chatanier¹¹ qui a aussi 18 ans. Placée chez Martin Symon, négociant en soie du faubourg St-Jean, elle est victime du fils du maître : *sieur Jean Baptiste Symon, fils ayné n'a cessé de la poursuivre et l'a connue plusieurs fois...*

Sur 148 déclarations, nous relevons 136 filles, c'est-à-dire femmes non mariées, 11 veuves et une femme mariée. Elles ont choisi Montbrison pour y accoucher car la ville possède un hôpital-Dieu qui reçoit les femmes en couches ainsi qu'un *hôpital général* chargé des enfants abandonnés. Cet afflux nous montre bien que la tradition hospitalière de la ville est connue dans un large secteur qui dépasse le Forez.

Les séducteurs

Qui sont les séducteurs ? Contrairement aux femmes, on ne précise jamais leur âge mais ce sont surtout des hommes jeunes, de 20 à 40 ans. Leur condition sociale permet de les classer en quatre groupes de même importance.

1 - Les gens de passage : soldats, colporteurs ou représentants de petits métiers qui roulent de village en village (un quart des séducteurs).

2 - Les personnes du voisinage : artisans, commerçants, notables qui habitent le même bourg, la rue voisine, parfois la même maison. Ils sont alors clairement désignés (38 cas).

3 - Les domestiques masculins (38 cas) qui servent souvent chez le même maître. C'est naturellement que se nouent des intrigues sentimentales ou que s'établissent des rapports de force dans la nombreuse domesticité des maisons bourgeoises.

4 - Le maître, ou quelqu'un de sa famille (33 cas). Dans ces amours ancillaires la responsabilité du maître est très grande car il agit comme personne possédant autorité.

1 - Ceux qui passent

Les gens sans feu ni lieu

Sous l'Ancien Régime, une foule de gens, dont beaucoup de vagabonds et de mendiants, circulent dans le pays. Dans 10 cas, les déclarations dénoncent des "inconnus" qui parcourent les grands chemins.

Trois particuliers qui avaient chacun un sac sur l'épaule, passent près de Jeanne Massotier¹² qui garde les bêtes dans les pâturages de Chalmazel. Deux lui souhaitent le bonsoir, peu après le troisième revient sur ses pas pour l'attaquer... Pierrette Juban¹³ décrivant son séducteur précise seulement qu'il s'agit d'un jeune homme, à elle inconnu, vêtu d'un habit blanc trouvé alors qu'elle allait nourrir les pigeons au colombier de son maître, un bourgeois de St-Galmier.

¹⁰ Marie Anne (Louise) Favier, 15 juin 1762, Franchet.

¹¹ Jeanne Chatanier, 20 décembre 1765, Dumont.

¹² Jeanne Massotier, 28 juillet 1764, Dumont.

¹³ Pierrette Juban, 16 août 1770, Dumont

Les soldats

Les soldats sont souvent des cadets. Ne pouvant reprendre la boutique ou le bien familial passés à un aîné, ils se tournent vers le service du roi. Parfois, leur engagement a été un peu forcé par quelque sergent recruteur à la recherche de *la belle jeunesse*. Joli-Cœur, Sans-Souci, Bel-Enfant - tels sont les surnoms qu'ils portent - n'ont pas bonne réputation dans les chaumières. Sans attaches, piliers de cabaret et beaux parleurs, ils sont toujours à la recherche d'une bonne fortune.

Les promesses de mariage ne leur coûtent rien et des filles se laissent prendre à leur badinage. Alors que les petites gens s'habillent de brun ou de gris, ne portent-ils pas un habit coloré avec boutons brillants et passementerie ? Ils ont vu du pays et touchent une solde, modeste, mais assurée. On se conte fleurette : un jour, un mois, un an. Et puis adieu la belle, le militaire change de quartier.

Un seul exemple : Catherine Zaisse¹⁴, 31 ans, née à Narbonne, veuve d'un jardinier de Montbrison, est servante chez le sieur Pâris, musicien. Elle y rencontre un soldat qui aime la musique : *le nommé Dijon, dragon au régiment d'Apchon venoit journellement joüer du violon, sous ce prétexte il fit connoissance et par ses pressantes sollicitations il vint à bout de la connoitre charnellement quatre fois en différents temps, duquel commerce elle est enceinte...* Abandonnée par le dragon, Catherine demande asile à l'hôtel-Dieu.

Marchands et colporteurs

Parmi ces gens qui circulent se trouvent aussi ceux qui voyagent pour leurs affaires. Certes il y a des différences de fortune et de prestige entre le gros négociant venu d'une province lointaine et le simple colporteur mais tous ont un point commun : ils habitent loin. Il sera donc malaisé de les retrouver. Et, chose rare dans les campagnes, ils possèdent de l'argent. Le plus petit mercier peut offrir une bobine de fil, un dé à coudre ou un mouchoir. Ce sont des atouts dans les jeux de la séduction.

L'histoire de Françoise Fayet¹⁵ illustre bien les espoirs des bergères. Originaire d'Ambert, elle a 20 ans et se trouve louée chez Etienne Brunel de Bard : *un jour de may, en faisant paître les bestiaux, elle fut abordée par un marchand colleporteur qui luy demandoit le chemin pour aller à Montbrison et se reposa auprès d'elle en luy disant qu'il étoit un garçon de fortune...*

Le garçon continue sa cour mais elle répond *qu'il feroit mieux de continuer son chemin*. Il ne se décourage pas et lui déclare qu'il a pour elle de bons sentiments *et qu'il l'épouserait sy elle vouloit attendre qu'il aye fait un petit voyage, après quoy il viendrait la demander chez son maître*. Intéressée, Françoise lui demande son nom. Le marchand prétend *qu'il luy diroit son nom et surnom qu'en présence d'un notaire et si elle luy accorderoit une petite faveur...* Et Françoise cède : *ayant fait connoissance il l'auroit connue charnellement dans les champs pendant une partie de la journée...* Bien sûr le colporteur n'est pas revenu.

Les petits métiers itinérants : musiciens, comédiens ambulants sont aussi représentés. Magdeleine Fougerolle¹⁶, couturière à Montbrison, est séduite par le sieur Biget, violoniste. Il veut l'épouser et a même passé contrat devant notaire mais il vient de loin et ne peut fournir une attestation du curé de sa paroisse natale. Soupçonné de bigamie, Biget disparaît.

Le cas de Benoîte Chataigner¹⁷ est curieux. Fille d'un journalier de Montbrison, elle a affaire avec un "écrivain public", le sieur Roché, qui va du Vivarais à la Provence en passant par le Forez. A Montbrison, il séduit Benoîte. La fille déclare joliment que *sa vertu lassée de combattre*

¹⁴ Catherine Zaisse, 2 mars 1752, Morel.

¹⁵ Françoise Fayet, 20 décembre 1759, Morel

¹⁶ Magdeleine Fougerolle, 22 octobre 1740, Poyet.

¹⁷ Benoîte Chataigner, 4 avril 1769, Barrieu.

succomba enfin et que Roché sous la promesse réitérée de l'épouser la connut plusieurs fois charnellement... et elle se trouve enceinte de ses faits. Depuis le maître écrivain a empoigné sa besace et son écritoire et a repris la route. Pour le jour de l'an, il lui écrit de Marseille une longue missive, bien tournée mais avec de nombreuses fautes d'orthographe, qui vante les mérites de la Provence, pays des orangers et des fleurs... Il dit tenir à Benoîte et espérer qu'elle pourra le rejoindre bientôt...

2 - Les voisins et connaissances

Jeanne Chalard¹⁸, fille d'un cultivateur du Plénet, à Verrières, est attaquée par Michel Soleillant, un habitant du même lieu, alors qu'elle travaille aux champs : *ayant rencontré la déclarante dans une terre où elle étoit après pioché des truffes, Soleillant sollicita avec tant de véhémence ladite Chalard à consentir à ses désirs charnels qu'elle fut dans l'impossibilité de lui résister... enfin il vint à bout de son dessein et la connut deux fois charnellement...*

Marie Forestier¹⁹, fille d'un tailleur de Montbrison, est servante chez un boulanger qui est *fournier des fours banaux* de la rue Tupinerie. C'est là, qu'elle *fait connaissance d'Arnaud Bouteille*, un autre boulanger *qui venoit cuire auxdits fours...* Bouteille a cherché à la séduire et est *venu à bout de son dessein... il l'a connue plusieurs fois charnellement tant dans la maison que dans les vignes où il la conduisoit...*

Petits notables

Le sieur Parizot, maître chirurgien à Lyon, se fait choisir une fille au lavoir public des bords de Saône, par une entremetteuse. La victime, Antoinette Flichet²⁰, une servante forézienne, raconte qu'*estant à la platte pour laver du linge* survient une demoiselle qui lui dit : *venez icy, monsieur Parizot maître chirurgien veut vous parler...* Antoinette fut assez facile d'accepter *après plusieurs sollicitations qu'il luy fit de luy accorder quelques faveurs*, en disant qu'*il auroit soing d'elle...* Après cette aventure, Antoinette revient à Montbrison pour y accoucher d'un garçon.

Après le concile de Trente la situation morale du clergé s'est améliorée. Mais, dans ses effectifs pléthoriques, se glissent, comme dans toutes les classes sociales, des brebis galeuses. Plusieurs clercs sont mis en cause par les déclarations.

Claudine Pirons²¹, 21 ans, fille d'un perruquier montbrisonnais dit être enceinte du *Sieur Brun l'aîné, clerc tonsuré qui l'a connue sous promesses de mariage...* Mais Brun, après ses essais dans le monde, sent sa vocation s'affirmer et ne peut tenir ses promesses *puisqu'il est, depuis, entré au séminaire.*

Plus grave, - il s'agit maintenant d'un prêtre-, est l'affaire de Claudine Béal²², fille mineure de Damien Béal, sabotier à Sauvain. Devant le juge de Sauvain, elle met en cause *Messire Micolet*, vicaire à Sauvain. Damien Béal et sa fille prennent un procureur afin de *rendre plainte par devant tel juge qu'il appartiendra...* Que se passe-t-il dans les jours suivants ? Une transaction intervient sans doute pour éviter tout scandale car, peu après, le père et sa fille se désistent purement et simplement de leur plainte. Claudine donne naissance à un enfant, *Jean Montagne*, qui est abandonné à la Charité de Montbrison.

3 - Les domestiques masculins

¹⁸ Jeanne Chalard, 21 ventôse an 2, Béalem.

¹⁹ Marie Forestier, 1^{er} décembre 1778, Barrieu.

²⁰ Antoinette Flichet, 1^{er} août 1735, Poyet.

²¹ Claudine Pirons, 15 février 1766, Dumont.

²² Claudine Béal, 2 avril 1786, Barrieu.

Les deux tiers des valets en cause servent en ville, ou dans un château ou encore dans la maison de campagne d'un bourgeois. Pierre Aubert, né à Champdieu est valet chez Puy de Mussieu. Il rencontre Marie Giroud²³, de Néronde, 21 ans, cuisinière dans la même maison. Elle déclare qu'il *l'aurait sollicité journallement de luy accorder quelques faveurs en luy disant que quand ils auroient gagnés quelques gages ensemble, ils s'establiront...* Elle accepte, mais, quand elle devient enceinte, Aubert se dérobe et les projets de mariage tombent à l'eau.

Pierre Laurent et Antoinette Massacrier²⁴ sont tous deux domestiques du nommé Champier, du Pizey, à Champdieu. Il y a entre eux *cette proximité formée avec connoissance et simpatie*. Pierre Laurent se propose donc d'épouser Antoinette mais n'attend pas les noces : *sous ces flatteuses espérances ladite Massacrier et ledit Pierre Laurent couchant ordinairement dans la même chambre la nuit du dimanche de quasimodo, Laurent fut trouver ladite Massacrier dans son lit, la connut charnellement une seule fois, quelques jours après il revint encore coucher avec elle...* Puis il a quitté la paroisse.

L'histoire de Dauphine Junet²⁵ est pitoyable. C'est la fille de pauvres *gens de labeur* de la paroisse de St-Nizier-de-Fornas. Poussée par la misère, Dauphine a quitté son village pour la plaine où elle est, tantôt mendiante, tantôt journalière avant de devenir la victime d'un valet sans scrupule. Sa déclaration, effectuée après la naissance de son enfant, résume sa triste aventure : *Se retirant dans un domaine de Monsieur de Merlieu sittué au lieu de Cromeyrieu, paroisse de Savignieu où elle alloit coucher après qu'elle venoit de demander son pain de porte en porte, le nommé Jean se disant être de St-Rambert ou de Notre-Dame-de-Grâce... se prévallant de ce qu'elle se retiroit dans le domaine la cognut charnellement par quatre différentes fois...* Dauphine, enceinte de Jean, accouche d'un garçon dans la grange du moulin de la Garde où elle s'était réfugiée. Aucune promesse de mariage, dans ce cas, seulement un odieux marché pour obtenir de s'abriter dans une grange. Le séducteur n'est pas un maître, seulement un valet, un tout jeune homme, qui peu après quitte tranquillement le domaine de Merlieu pour devenir apprenti chez un tailleur de Moingt.

4 - Les maîtres

La tyrannie des grangers

Antoinette Forest²⁶, née à St-Jean-Soleymieux, dit qu'elle *a eu le malheur de demeurer domestique à Antoine Chercot*, granger de la Pommière, à Précieux. Sa déclaration nous décrit la vie d'esclavage économique et sexuel dans laquelle la tient son maître.. Chercot abuse d'elle souvent : *tout le temps qu'elle a été sa domestique il la connoissait charnellement toutes les fois qu'ils étoient seuls*. Enceinte, elle accouche d'une fille *le jour de Ste Catherine...* *Chercot fit baptiser l'enfant à Précieu, sa femme et son fils furent parrain et marraine*. Notons d'ailleurs que la famille du granger semble complice. Ensuite Antoinette se retire à Marclopt. Un an après, elle quitte ce village pour *aller glaner et travailler pour gagner sa vie*.

Chercot l'oblige à mettre son enfant en nourrice à St-Anthème et à retourner chez lui. Toutefois, c'est le granger qui paie la nourrice. Chercot est alors granger au domaine de Riom, à Chalain-le-Comtal : *là, Chercot a continué de la connoitre charnellement à chaque occasion qu'ils étoient seuls tantot dans l'écurie lorsqu'elle alloit fermer son cheval quand il venoit la nuit à toute*

²³ Marie Giroud, 27 novembre 1738, Poyet.

²⁴ Antoinette Massacrier, 4 septembre 1746, Morel.

²⁵ Dauphine Junet, 9 août 1707, Dumont;

²⁶ Antoinette Forest, 31 août 1743, Morel.

heure de cette ville [Montbrison] et de St-Galmier tantot lorsqu'il la faisoit souper avec luy... Enceinte une deuxième fois, elle fait sa déclaration.

Les commensaux du maître

Catherine Bruyère²⁷, 26 ans, de Courreau, est victime d'un viol de la part du père de son maître. Elle explique qu'elle a été domestique à *Jean d'Arnaud fils second du nom du lieu de Trécisses* paroisse de St-Bonnet où habite aussi *autre Jean d'Arnaud, premier du nom veuf, père dudit Jean d'Arnaud... obligée d'aller garder les bestiaux avec ledit d'Arnaud père ce dernier profitta de ce qu'elle étoit seule avec luy dans le lieu apellé le champ de la clef, il se jetta sur elle la coucha et enfin la connut charnellement une fois, ce qui arriva vers la feste Notre Dame d'aoust... il en fit de même deux autres fois dans le même lieu à la fin du même mois.* Catherine est placée pour ses couches à Montbrison, chez la *nommée Chatel*, à la Porcherie.

Quelquefois il s'agit d'un visiteur du maître qui abuse gravement de l'hospitalité. Marie Noÿer²⁸, de Noirétable, est servante chez le sieur Buisson, bourgeois de la Chapelle, paroisse de Notre-Dame de Lezoux, en Auvergne. Elle est prise de force, chez ses maîtres, par un visiteur. Longtemps elle n'ose rien dire. Elle accouche à St-Just-en-Chevalet, chez un nouveau maître qui, compatissant, se déplace pour faire la déclaration de sa servante devant le notaire de Champoly. Ecoutons son récit : *Un monsieur étranger vint visiter dame Buisson... aÿant reçu ordre de sa maîtresse d'aller bassiner le lit de ce monsieur, elle le fit de suite... du temps qu'elle étoit ainsy occupée, ledit Monsieur la surprit... et l'aÿant couchée sur ledit lit, la connut charnellement en sorte qu'elle s'en trouva enceinte, et depuis la timidité et crainte de l'éclat luy a fait retarder d'en faire sa déclaration...* Notons, curieusement, qu'il est question de bassiner un lit alors que la scène se passe en plein été !

Le curé du village

Une grave affaire concerne un prêtre agissant en tant que maître. Marie Cournet²⁹ est une enfant trouvée de la Charité du Puy-en-Velay. Elle a eu *le malheur d'aller demeurer domestique à Messire Pauche prestre curé de la paroisse St-George près de Craponne*³⁰. Marie raconte qu'il *venoit coucher avec elle dans son lit et lorsqu'elle vouloit se dérober à ses assiduités criminelles et presque journalières, il la menassoit de la tuer de manière qu'il ne luy a pas été possible de sortir du service dudit Sieur Pauche qu'en profitant de son absence, ce qu'elle fit pendant qu'il étoit allé administrer les sacrements à un malade...* Et en plus, elle n'a pas reçu ses gages... *Ne sachant où se retirer pour ses couches, elle s'est rendue en cette ville [Montbrison].*

Mais le prêtre indigne la poursuit jusqu'à Montbrison. *Le Sieur Pauche est venu, en habit laïque et luy a parlé dans la grange de Robert Faugerand, luy a dit qu'elle étoit cause qu'il avoit été chassé de sa cure, qu'il ne sçavoit plus ou donner de la tête, luy proposa encore de se laisser connoître charnellement. Elle luy fit apercevoir qu'il y avoit dans cette grange une autre femme qui y étoit couchée alors il luy dit qu'il luy avoit donné l'endorme [le somnifère], effectivement cette femme dormoit profondement...* Pauche se retira enfin après qu'elle *luy eut reproché de l'avoir corrompû et ravy son honneur...*

Séduction, menaces, fuite, déguisement, poursuite, utilisation d'une drogue... dans l'aventure de la pauvre Marie se trouvent réunis les ingrédients d'un roman libertin. Mais Marie doit accoucher et, sans ressource ni autre recours, elle se met sous la protection des recteurs.

Antoine Michel alias "Saint-Germain", un mauvais sujet

²⁷ Catherine Bruyère, 30 avril 1743, Morel.

²⁸ Marie Noÿer, 9 avril 1778, Grangeneuve.

²⁹ Marie Cournet, 1^{er} août 1743, Morel.

³⁰ Aujourd'hui St-Georges-Lagricol, en Haute-Loire.

Faisons une place à part, parmi les maîtres, à un certain Antoine Michel, surnommé Saint-Germain, qui séduit, successivement, trois de ses servantes. Ce triste personnage exerce plusieurs métiers : granger, cabaretier et aussi, soldat.

Sa première victime, - il s'agit d'un viol -, est Brigitte Cros³¹, de St-Sixte. Elle déclare : *qu'un dimanche ou deux avant la feste de Notre Dame de septembre, elle se trouva dans les prés à garder les vaches sur la fin du jour... Venant du domaine voisin, Saint-Germain l'aborda, la coucha et la connut charnellement une fois sans qu'elle aye pû se défendre duquel fait elle s'est trouvée enceinte...* Informé de la grossesse, Michel s'engage dans les Gardes-Lorraine. Avant son départ il recommande de ne faire aucune déclaration et charge un ami de Montbrison, *de lever les fruits et revenus de ses biens pour nourrir Brigitte et son enfant...*

Antoine Michel ne part pas aussitôt pour le service du roi car nous le retrouvons, peu après, à propos de la déclaration de Marguerite Boetia³², 31 ans, née à Marsac en Auvergne. Elle est servante dans le cabaret qu'il tient à St-Paul-d'Uzore. Marguerite raconte ce qui s'est passé alors que le maître rentrait tard, et ivre : *...dans le courant du Carnaval dernier étant allée donner à manger aux bestiaux dans l'étable dudit Michel dit St-Germain sur l'heure de minuit, ce dernier, venant de campagne, un peu pris de vin, la connut charnellement dans l'étable duquel fait elle est devenue enceinte...*

Huit ans après nous retrouvons Saint-Germain, cité dans la déclaration de Marguerite Guillermy³³, 26 ans, née à Pommiers. Son séducteur est encore Michel. Leur liaison dure depuis 2 ou 3 ans. Tombée malade, elle va habiter Montbrison où Antoine Michel *qui étoit séparé d'avec sa femme luy conseilla de se retirer pour se faire médicamenter disant qu'il prendroit soin d'elle... Michel la logea chez la veuve Gorou cabaretière où il luy fit donner des remèdes par le Sieur Beisson, chirurgien...*

Puis Michel la plaça chez un cabaretier, rue St-Jean. L'attention que Saint-Germain porte à sa protégée n'est pas désintéressée. Marguerite dit qu'il *la connoissait charnellement toutes les fois qu'il la rencontroit seule*. Ensuite elle va au domaine de Châteaugaillard jusqu'à ce qu'il l'oblige à partir à Lyon avec lui. Elle continue sa vie d'errance : une ferme de Vaize, l'hôtel-Dieu de Lyon, puis une chambre meublée. Enfin Saint-Germain rentre seul à Montbrison pour y mourir. Enceinte et sans un sou, Marguerite revient alors se mettre sous la protection des recteurs de l'hôpital.

Saint-Germain résume dans sa personne beaucoup des vices des séducteurs : grande concupiscence, instabilité, penchant à l'ivresse, infidélité, violence, manque total de scrupules.

Le théâtre de la séduction

La saison des amours

En relevant le mois de conception nous observons un cycle saisonnier. L'automne et l'hiver constituent une période calme, malgré une pointe en décembre. Le printemps, avec avril et mai, annonce le paroxysme de l'été, temps fort des conceptions, surtout en août³⁴. Il y a donc une saison pour aimer. Elle débute avec le printemps, temps de renouveau de la végétation, des pariades, époque des premiers travaux de plein air. Elle progresse en été et culmine en août, temps des gros travaux. La chaleur lourde et oppressante dans la plaine, la promiscuité entre valets et servantes, la présence d'ouvriers saisonniers expliquent ce phénomène.

³¹ Brigitte Cros, 22 avril 1745, Morel.

³² Marguerite Boetia, 21 juillet 1746, Morel.

³³ Marguerite Guillermy, 19 mars 1754, Morel.

³⁴ Ces observations sont recoupées par les comptages sur les abandons d'enfants à Montbrison.

L'automne et l'hiver sont plus calmes, surtout novembre, temps des premiers frimas. La maison se resserre sur elle-même. Les femmes fréquentent la salle commune et les hommes battent les gerbes à la grange. Les habitants, vivant plus près les uns des autres, exercent une surveillance mutuelle. Il y a cependant une reprise pour les fêtes de Noël, époque des longues veillées. A Noël, les domestiques reçoivent leurs gages et, parfois, changent de maîtres.

Constatons l'importance des fêtes religieuses comme points de repère des déclarantes. Elles citent souvent : *le carême , la semaine sainte, les festes de pâques, Quasimodo, les Rogations, l'Ascension, Pentecoste, la saint Jean Baptiste, Notre-Dame d'août...* Jours de fête, carnaval et longues veillées sont des moments favorables pour les échanges amoureux.

Le séducteur n'entraîne pas toujours sa conquête chez lui. Le décor de ces amours clandestines est connu pour 60cas. Le rédacteur de la déclaration donne ces détails, quand ils sortent de l'ordinaire, pour que, par leur précision, ils accroissent la crédibilité de la déposition. Il y a d'abord ce qui se passe en plein air et qui suit une rencontre inopinée. Souvent il s'agit d'une agression brutale. Les viols se déroulent dans les bois, les prés, les champs, au bord des grands chemins...

Entre maître et domestique, ou entre domestiques, on privilégie la maison. Le couchage du personnel des fermes est généralement réalisé dans de mauvaises conditions. On dort à plusieurs dans une soupente ou à l'étable. On ne se retrouve pas nécessairement dans une chambre mais, suivant l'opportunité, dans la cuisine, le bûcher, l'étable, l'écurie, le fenil, le cellier, le colombier voire une "loge" de vigne...

Les paroles et les prétextes

Un colporteur demande son chemin à la bergère puis, la conversation engagée, se fait valoir, rapportant qu'il possède quelque bien... Le mercier offre un joli mouchoir pas cher. Tel autre appâte sa victime en lui montrant *une jolie bouteille en forme de courge...*

Beaucoup de promesses sont faites. Le procureur Prost demande à Benoîte Castelmour³⁵ *quelques faveurs* disant *qu'il en seroit reconnoissant, que rien ne luy manqueroit, et qu'il luy achepteroit tous les habits qu'elle luy demanderoit...* Benoîte se laisse convaincre par la perspective d'avoir un beau vêtement.

Marie Rodde³⁶, du Velay, est servante au château de Sury-le-Comtal. Elle est persécutée par deux coquins de valets. Elle a d'abord affaire à Comtois, au service de M. de Fenouil : *elle fut sollicitée par plusieurs et diverses foyes par le nommé Comtois de luy accorder quelques faveurs, qu'il en seroit recoignoissant et que si elle devenoit enceinte il l'épouserait ; elle fut assez facile d'y acquiescer et l'a cognue charnellement dans un lit de la chambre... une autre foyes dans le bucher...*

Quelque temps après Marie quitte Sury pour rentrer chez elle. Le valet la poursuit et usant de sa crédulité veut faire profiter un compagnon de sa bonne fortune : *il l'a suivy jusques au bourg de Tirange où il la cognut pour la troisième fois...* Le lendemain, il lui dit : *il faut accorder les mêmes faveurs au nommé Cochard, cuisinier qui est un de mes amis et ce sera le moyen de ne pas devenir enceinte.* Heureusement la pauvre fille n'est pas si naïve et le rabroue : *elle luy répliqua que si elle avoit fait faute avecq luy elle ne vouloit pas en faire une seconde avecq l'autre...* et elle se retire dans son village.

Ce sont les promesses de mariage qui comptent le plus. Dans plus de la moitié des cas, il y a eu des engagements formels. Ces paroles sont renouvelées : *flatteuses promesses de mariage, promesses réitérées, sous la foy du mariage...* Sous l'Ancien Régime, alors que la durée moyenne de la vie est courte, à 25 ans une fille est déjà âgée. Elle a alors un impératif : établir son statut

³⁵ Benoîte Catelmour, 22 juin 1740, Poyet.

³⁶ Marie Rodde, 30 septembre 1731, Poyet.

social pour échapper au célibat considéré comme une infortune, il ne lui reste qu'une alternative : le mariage ou le couvent.

Marie Dusson

L'histoire de Marie Dusson³⁷, 28 ans, née à Bard et servante de Guy Gras, un vigneron veuf du faubourg de la Madeleine, est embrouillée. Elle fait deux déclarations et, dans la seconde, avoue qu'elle a menti. Elle dit d'abord qu'elle a été séduite par un certain Antoine Arthaud, un valet avec qui elle se trouvait dans une précédente place. Elle donne même des détails précis. Un contrat de mariage avait été passé devant notaire. Quelques semaines après Marie dit avoir été prise de force par son maître après qu'il eut chassé une autre servante. Son maître cherche alors *un tempérament pour l'épouser* et offre 100 écus pour faciliter le mariage.

Effectivement, Marie fréquente durant quelque temps Antoine Arthaud mais le mariage ne se fait pas. Marie Dusson pour "rendre justice à la vérité" reconnaît qu'elle a menti pour se faire épouser... Ces déclarations sont révélatrices : Marie suit facilement les combinaisons du maître qui fait preuve de machiavélisme pour sauver les apparences à l'aide de ses écus. Les sentiments sont absents, il n'y a qu'une question d'intérêt : être épousée au plus vite avec trois cent livres de dot et Marie ment allègrement...

Des affinités aux "pressantes sollicitations"

Parfois le garçon souhaite sincèrement se marier mais ne le peut pour des raisons graves. C'est l'histoire émouvante de Marie Saignes³⁸ et de Michel Coret, deux domestiques au château de Vaugirard, à Champdieu. Les jeunes gens se plaisent. Marie Saignes devenue enceinte, Michel tombe malade et dicte son testament, avant que Marie ne donne sa déclaration. Il déclare avoir *une amitié particulière pour Marie Saignes... se sentant de plus en plus ému d'amour...* Il a promis de l'épouser *en vray et loyal mariage*. C'est pourquoi elle lui *a accordé les dernières faveurs...* Il veut donc l'épouser dès qu'il sera guéri et s'il meurt veut qu'on donne à Marie tous ses pauvres biens *pour fournir aux frais de ses couches et ayder à la nourriture et entretien de l'enfant* : une créance de 60 livres, 16 boisseaux de pois et 50 poignées de chanvre non teillés... Le seigneur du lieu, Pierre Girard de Vaugirard, écuyer, est témoin à la passation de l'acte.

Dans beaucoup de situations, même s'il y avait des affinités en plus des promesses de mariage, les filles subissent de fortes pressions. Elles sont *suivies, poursuivies, vivement sollicitées, sollicitées si fort tant par caresse qu'autrement*, l'objet de *familiarités* et même de *plusieurs persécutions* par des amoureux qui n'hésitent pas à employer la force.

Les sentiments sont rarement évoqués. On trouve parfois des *protestations d'amitié*, une *amitié commune*, une *amitié particulière...* Seul, nous l'avons vu, Michel, le valet du château de Vaugirard, parle un peu de l'amour qu'il porte à la servante qu'il a engrossé. C'est d'ailleurs le seul acte où figure le mot *amour*.

La violence omniprésente

La violence prévaut souvent, dans environ un tiers des cas étudiés. Des gestes intempestifs révèlent de violentes pulsions.

Antoinette Roze³⁹, de St-Martin-la-Sauveté, a 27 ans ; elle est servante chez Simon Compaignon, aubergiste à Montbrison. Là, un jour d'août, *Compaignon luy auroit commandé d'aller donner du foin aux chevaux, ce qu'elle auroit executé... Etant montée à la fenièrre le sieur Compaignon la suivit et la jetta sur le foin et la connut charnellement*. L'aubergiste récidive un peu plus tard : *un soir que la femme de Compaignon s'étoit aller promener et étant tous deux seuls*

³⁷ Marie Dusson, 11 février 1744, Morel.

³⁸ Marie Saignes, 16 décembre 1740, Flachères.

³⁹ Antoinette Roze, 19 août 1753, Morel.

Compaignon jetta ladite Roze sur son lit dans la cuisine et la connut...Enceinte, Antoinette révèle ces agressions à la femme de l'aubergiste. On l'oblige alors à se retirer à la campagne.

Son enfant, qu'on lui retire dès la naissance, est baptisé à Bard et *elle est sollicitée de toutes parts* de l'abandonner. Finalement Compaignon le fait mettre en nourrice *chez une pauvre au lieu de la Rochette paroisse de Lérignieu où il est extrêmement mal nourry et entretenu dans l'espérance de le faire mourir*. La façon odieuse dont Antoinette a été traitée par ses maîtres relève d'une véritable exploitation, à la fois économique et sexuelle. Séquestrée, menacée de mort, elle ne peut s'adresser aux recteurs de l'hôpital que tardivement, après la naissance de son enfant dont elle ne connaît même pas le prénom.

Dans vingt-deux cas (15 % de l'ensemble), nous pouvons parler d'un viol. Relevons deux exemples :

Claudine Bonnefont⁴⁰ est servante à Montbrison chez un bourgeois, Pierre Mathon. Un jour sur la route de Mornand à Montbrison, *sur le soir elle fit rencontre de quatre personnes*. Un individu reste en arrière faisant semblant de se reposer. Passant devant lui, *Claudine fut invitée par ledit quidam à se reposer avec luy, et l'aresta par force... et après l'avoir solliciter fortement, luy offrit des louis d'or pour favoriser sa passion, ce qu'elle refusa, mais après avoir pratiqué envers elle toutes sortes de violences et menaces, nonobstant tous les cris et les menaces qu'elle put, sa passion outrée le porta à faire brèche à son honneur...*

Jeanne Peyrat⁴¹, native d'Arlanc, 23 ans, est servante à Montbrison. Elle est attaquée sur une route du Livradois. Sa déclaration donne des précisions. Elle est enceinte *d'un voiturier nommé Jean Nicolas qu'elle eut le malheur de faire rencontre* sur le chemin de St-Anthème à Arlanc. L'homme *la renversa sur un mollard ou tertre et la connue charnellement par plusieurs fois, malgré toute ses deffences et résistance et comme elle étoit éloignée des maisons il n'y eü aucune personne pour la secourir, et elle fut obligée d'assouvir l'impudique passion de ce misérable ravisseur, duquel elle ne connoit pas sa naissance ny son país...* Jeanne pour signifier une colère justifiée déclare *que sy jamais elle avoit le bonheur de le découvrir, elle le feroit repentir d'un pareil attentat...* C'est la seule fois où nous trouvons, dans une déclaration, l'indignation de la femme notée de façon si nette.

Pour ces dernières situations, on ne peut parler de liaison, tout se passe avec violence dans un lieu isolé. Pour 55 cas sur 148 (soit 37 %), le nombre de relations est précisément noté. Cette comptabilité montre qu'il s'agit de faits exceptionnels qui ont marqué les mémoires car des dates sont fournies avec précision. Ce sont les amours des bois et des prés, des fenils et des gerbiers. Cette violence d'ailleurs ne devait guère émouvoir les autorités et le public, tant, sous l'Ancien Régime, il s'agit d'une donnée permanente dans les comportements conjugaux et sociaux.

Après la déclaration

Situation de la femme séduite

La déclaration de grossesse est un ultime recours. Elle permet de se mettre en règle avec les lois du royaume et d'éviter de graves ennuis en cas d'avortement. La femme obtient une certaine protection de la part des recteurs de l'hôtel-Dieu et peut, éventuellement, tirer une petite compensation financière de la part du séducteur. Elle permet sans doute d'éviter des infanticides et des expositions d'enfants mais son impact sur les abandons est faible : le nombre des abandons d'enfants ira toujours croissant. Néanmoins, pour la femme abandonnée, c'est une garantie et, pour le séducteur, une menace.

⁴⁰ Claudine Bonnefont, 10 juillet 1712, Bochetal.

⁴¹ Jeanne Peyrat, 6 février 1760, Morel.

Certes, cette déclaration n'est pas facile à faire et il y a des déclarations tardives voire même faites après la naissance (12 cas). Parfois, dans les déclarations multiples, on a beaucoup de peine à débrouiller le vrai du faux. Des accusations sont parfois portées par malveillance. C'est ce qui arrive à un prêtre de St-Priest. Marie Bayle⁴², de Boisset-en-Monsupt, est enceinte d'un marchand du Dauphiné dont elle ne connaît pas le nom. Cependant elle affirme, dans une première déclaration, qu'elle est enceinte de *Messire Claude Saint-André*, vicaire de la paroisse de St-Priest. Ensuite elle assure que son père l'a forcée à faire cette fausse déclaration *sans doute parce qu'il y avait quelque aigreur et inimitié entre le sieur Saint-André et son père*.

Comportement du séducteur

Il y a dans la plupart des cas souvent abandon et fuite. Il change de maître, de province ou devient soldat. Quelques rares pères sont présents comme le pauvre domestique du château de Vaugirard.

Parfois il y a une certaine prise en charge. Prenons un seul exemple : Magdeleine Tissot⁴³ est enceinte de six mois du sieur Vernois, un marchand drapier de Sury-le-Comtal. Son maître la place chez Etienne Drutel, du lieu de l'Olme près d'Ecotay. Un ami du marchand est chargé de pourvoir discrètement à ses besoins *de nourriture et d'entretien tant pendant sa grossesse qu'après...* Ensuite on la place pour qu'elle apprenne à travailler...

Les compensations financières sont rares et médiocres. Dans une quinzaine de cas, des actes divers, désistements ou transactions, nous donnent des indications sur les sommes qui sont parfois versées à la femme séduite. Ces versements sont de trois ordres : les frais de couches, les dommages et intérêts éventuels, la prise en charge de l'enfant jusqu'à ce qu'il puisse travailler, l'âge de douze ans. Les frais de couches varient de 30 à 50 livres, somme qui représente d'un à deux mois de salaire.

Les dommages et intérêts sont rarement versés et très variables. Ainsi Jeanne Peyret⁴⁴, domestique à Précieux, se désiste pour seulement 39 livres. Elle avait été agressée, dans le bourg, par Denis Piney, fils d'un journalier, alors qu'elle allait acheter des sabots. C'est le père de l'agresseur qui paie pour son fils, absent au moment de l'arrangement. Il est lui-même pauvre puisqu'il doit emprunter cette somme.

Une curieuse transaction intervient entre Claudine Estie⁴⁵ et François Montet. Claudine a fait successivement des déclarations contradictoires. Le 16 avril 1771, elle met d'abord en cause François Montet, un veuf qui vit à Rochigneu, paroisse de Gumières. Mais ensuite, *pour le devoir de sa conscience*, elle avoue avoir menti à la demande *du nommé Damien*, un valet même village. Bien qu'il soit mis hors de cause par la deuxième déclaration, François accepte de payer 80 livres pour les frais de couches... Sa responsabilité - mais laquelle ? - est ainsi déchargée et les procédures contre lui *éteintes et assoupies*.

Les enfants

Que deviennent les enfants, fruits de ses unions désordonnées ? Un décès intervient souvent en bas âge. Sous l'Ancien Régime il faut deux naissances pour faire un adulte. Les enfants qui survivent sont mis en nourrice par l'hôpital, souvent dans la région de St-Jean-Soleymieux. A 7 ans, ils entrent à la Charité d'où ils sortent ensuite pour *aller domestique*. Particulièrement vulnérables, quelques-unes des filles seront à leur tour séduites...

⁴² Marie Bayle, 29 juin 1739.

⁴³ Magdeleine Tissot, arrangement du 2 décembre 1776.

⁴⁴ Jeanne Peyret, 28 juillet 1788, Pugnet.

⁴⁵ Claudine Estie, transaction du 26 février 1772, Morel.

Conclusion : le cycle de la misère

Que nous disent les déclarations de grossesse de la condition de la femme au 18^e siècle ? Les servantes font partie du petit peuple dont l'existence est marquée par la précarité. Elles gagnent leur vie au jour le jour et en période de crise, c'est la misère. Ces femmes sont aussi guettées par la maladie, la mort - fréquente - aux moments des couches. Femmes, dans une société imprégnée de violence où le pouvoir est masculin, elles sont doublement dominées : d'abord par les maîtres et ensuite par les domestiques hommes, eux-mêmes dominés par les maîtres.

Pour échapper à ce destin il ne reste qu'une issue : le mariage. La vie religieuse est exclue car, outre le goût nécessaire pour ce genre d'existence, il leur faudrait un peu d'éducation et une dot. Le mariage peut seul leur donner un statut social, même si elles continuent à être pauvres. Certes, elles seront soumises à un homme mais elles seront maîtresses dans leur logis. Mais il faudra qu'elles sachent se contenter d'un médiocre parti : un veuf, un homme vieux, pauvre, ou brutal...

Aussi beaucoup de servantes prennent pour argent comptant les promesses de mariage que leur font quelque joli cœur. Les sentiments apparaissent fort peu : à peine, ici et là, un peu de "sympathie" ou d'"amitié". Il n'y jamais de déclarations d'amour. De même, on ne dit rien de l'aspect physique des protagonistes. La beauté n'entre pas en ligne de compte. Pour les hommes, l'âge n'est jamais indiqué, comme s'il était sans importance. C'est un mari, voilà tout. Séduites et abandonnées, elles font, avec répugnance, la déclaration, sorte de confession publique au cours de laquelle elles doivent raconter, avec leurs mots, des faits intimes. Et enfin, si elles demandent assistance, elles doivent encore se tourner vers d'autres hommes : recteurs de l'hôpital, chanoines de Notre-Dame, notaire...

Les séducteurs sont de tous âges et de toutes les classes sociales. Pour eux, il ne s'agit pas de fonder un foyer mais seulement de se donner du bon temps. Tous les moyens sont bons pour, au mieux, séduire ou, au pire, forcer la fille convoitée : *par belles promesses, caresses ou autrement* disent les déclarantes. La violence est très présente – pensons aux viols -, mais elle ne semble pas trop choquer les contemporains car elle fait partie de la vie sociale et conjugale du temps. Rien de plus banal qu'une "émotion" qui secoue brusquement une population paisible ! Rien de plus ordinaire qu'un mari qui bat sa femme ou un bourgeois qui lutine sa servante ? Certes, il y a quelques valets sincères qui auraient bien voulu épouser la fille fréquentée s'ils n'en avaient été empêchés par les malheurs de l'existence - pauvreté, maladie - mais dans la plupart des cas, il y a eu volonté de tromper. Le séducteur agit avec désinvolture et cynisme. Tant pis pour elle, si sa crédulité était trop grande.

Ceux qui le peuvent disparaissent : adieu le soldat, le colporteur ou le voiturier ! S'il a de l'argent, le séducteur essaie de faire endosser à un autre ses responsabilités. Dans les cas les plus favorables, les arrangements comportent des compensations financières minimales. Mais ces quelques sous payés à contre cœur sont sans rapport avec le préjudice subi par la femme, sur le plan matériel et moral. Le mariage d'une fille séduite, par exemple, sera très difficile. Son enfant aura finalement un sort semblable à celui des autres enfants abandonnés. Il sera remis à l'hôtel-Dieu et, s'il survie, entrera à la Charité. Le cycle de la misère se renouvelle ainsi indéfiniment.

Les déclarations ont aussi le mérite de nous restituer, d'une façon émouvante, les difficultés des femmes les plus pauvres de la société de l'Ancien Régime. Parmi elles se trouvent probablement quelques-unes de nos aïeules.

Joseph Barou

